

# Non-titulaires de l'académie de Créteil

## Nouvelles grilles salariales

## Nouvelles rémunérations

# MOBILISONS-NOUS!

Comme vous le savez certainement, l'application d'un nouveau décret relatif aux agents contractuels vient modifier sur certains aspects la réglementation actuelle. Cette réforme modifie les grilles indiciaires des personnels contractuels notamment en réduisant de 4 à 2 les catégories. Elle a donné lieu à l'édition de nouveaux avenants aux contrats des non titulaires. La CGT Educ' Action conseille de signer ces avenants car la non signature entrainera la rupture comptable du versement des salaires. Cependant, il s'agit de ne pas signer « un chèque en blanc » au rectorat. Encore une fois les non-titulaires sont traités de façon indigne, sans information et contraints de signer leurs avenants sous peine de ne pas toucher leurs salaires. **Soyons très vigilants, de nombreux signaux, notamment la non concertation avec les organisations syndicales sur ces nouvelles grilles, nous invitent à une extrême prudence.**



■ Certes, le rectorat précise que les salaires seront maintenus, mais n'oublions pas qu'il est revenu sur ses engagements de 2015. Notamment en rendant plus restrictive l'accès à l'indemnité de l'heure de complément de service sur plusieurs établissements, droit acquis à l'initiative de la CGT Educ' Action. Il est indispensable que nous nous mobilisions, le rapport de force sera le seul moyen d'éviter les coups bas et d'obtenir de meilleurs salaires !

■ A Créteil, la mise en place de ces nouvelles grilles aura pour point d'orgue le Comité Technique Académique du 12 janvier. Au vu des enjeux, ces questions doivent être débattues dans les heures d'information syndicale, afin de d'élaborer les modalités d'action en vue du CTA.

### Attention danger !

- Dans de nombreux cas le rectorat classe abusivement des agents en deuxième catégorie. Nous avons interpellé la Rectrice pour que ces erreurs soient rectifiées.
- Baisse des salaires à l'embauche ! Certains nouveaux contrats présentent des indices de début de carrière plus faibles que l'ancienne grille. Nous refusons ces baisses de salaires pour les nouveaux non-titulaires !
- Aucune augmentation des salaires des contractuels ! Nous revendiquons un alignement sur les rémunérations des titulaires. Il n'y a pas de raison que les contractuels ne soient pas augmentés comme les titulaires. Nous revendiquons de plus une prime de précarité de 10 %, comme dans le privé.
- Inquiétude concernant la pérennité de l'avancement d'échelon automatique tous les trois ans ! Nous refusons que l'avancement des non-titulaires soit lié à l'évaluation lors d'un entretien professionnel. Les non titulaires seraient encore plus soumis aux pouvoirs des chefs d'établissement.
- Comme pour les affectations, les non-titulaires subissent la mauvaise gestion du rectorat. Nous réclamons la titularisation de toutes et de tous sans condition de concours et de nationalité, seule façon d'imposer l'égalité de traitement entre toutes et tous.

**MOBILISONS-NOUS POUR PRÉPARER LA RIPOSTE ! Une AG a déjà eu lieu dans le 93 le mercredi 30 novembre, confortant la nécessité de se mobiliser. Continuons la campagne de mobilisation, deux autres rendez-vous à populariser :**

**94 : mercredi 7 décembre à 14H00 à La MDS de Créteil (11 rue des archives)**  
**77 : mercredi 14 décembre à 14h00 à L'UD de Melun (15 rue Pajol)**